

Conseil métropolitain – 26/07/2022
Delibération 37 : Chaufferie bois La Motte Rouge

La surconsommation, la gaspillage énergétique, l'utilisation des énergies fossiles, les conflits, nous ont conduit à cette crise énergétique qui touche la planète.

Il y a urgence à ne plus dépendre des monarchies pétrolières ou du gaz de Poutine; mais plutôt du vent, du soleil, de nos forêts et de nos baraques à frites.

La métropole étudie un vaste plan de développement des énergies renouvelables sur le territoire avec le photovoltaïque et le réseau bois, pour une dépendance énergétique et un écosystème pérenne.

La poursuite de l'exploitation de la chaufferie bois est donc essentielle. Elle a montré son efficacité que ce soit par rapport au prix du combustible ou à son bilan carbone.

De plus, après avoir transformé cette centrale de production charbon en centrale à bois, ce sont des travaux de mise en conformité des cheminées qui vont être effectués.

Je vous demande donc d'adopter cette délibération pour entre autres :

- Approuver le renouvellement de la convention avec la SERM, L'université, l'état
- Autoriser la SERM à procéder aux travaux